

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

757/2025

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**OBJET** : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires  
Captures des chats errants

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code Rural et **notamment** ses articles L 211-27, L 214-3 et R\*214-3 ;

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental du Loir et Cher et plus particulièrement son article 99-6 ;

Considérant la prolifération des chats errants sur la Commune de Romorantin-Lanthenay ;

Considérant la Convention de l'Association 30 Millions d'Amis en date du 29.09.2025 ;

Considérant le caractère urgent de la situation ;

- ARRETE -

**Article 1** : Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-5 du Code Rural, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux ;

**Article 2** : Il est prévu une opération de captures :

- Rue Pierre Fessenmeyer : du 25 novembre 2025 au 28 novembre 2025,
- 26 mail des Platanes (EHPAD Le Domaine de Romorantin) : du 25 novembre 2025 au 05 décembre 2025.

Les captures seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale ;

**Article 3** : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis ;

**Article 4** : La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L.211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité de la Fondation 30 Millions d'Amis ;

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa **notification** ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'**application** informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A Romorantin-Lanthenay, le 13 novembre 2025

Par **délégation du Maire**,

L'Adjoint,



Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le  
caractère exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le 14 NOV. 2025

Date de mise en ligne sur le site internet

17 NOV. 2025